

AVIS DE PROMULGATION

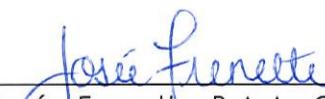
OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 392 CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET LES USAGES À L'INTÉRIEUR DU PARC RÉGIONAL LINÉAIRE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF

Lors de son assemblée régulière tenue le 22 janvier 2020, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 392 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC / Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 23 JANVIER 2020.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Secrétaire-trésorière